

DÉSIGNATION MATCH PRM - PRF



PÔLES

- Direction Générale
- Formation & Emploi
- Pratiques & VxE
- Clubs & Citoyenneté
- Marque
- 3x3

COMMISSIONS

- CDO
- Mini Basket
- Compétitions
- Technique
- 3x3
- Démarches clubs
- Salles et terrains

Destinataires

- Présidents et Correspondants
- Trésorerie
- Autre

Nombre de pièces jointes : 0

Chers Clubs,

Cette année, le nombre d'équipes engagées en championnat PRM a connu une augmentation significative.

Cette hausse soudaine conduit la Commission des Officiels à mobiliser 48 arbitres chaque week-end pour couvrir ces divisions (PRM et PRF).

Parallèlement, bien que le nombre d'arbitres licenciés au sein du Comité soit en constante progression passant de 140 à 190 arbitres recyclé cette saison (+35%), ces derniers sont de plus en plus jeunes, tant en âge qu'en expérience. De plus, ils sont nombreux à être également joueurs, joueuses, coachs ou investis dans la vie de leurs clubs.

L'an passé, vous avez pu constater que toutes les rencontres de PRM et PRF avaient été couvertes par des arbitres officiels.

Nous avions pour objectif de maintenir ce niveau de couverture cette saison. Toutefois, afin de préserver la qualité de l'arbitrage et de garantir une formation adaptée à nos jeunes officiels, certaines rencontres de PRM et PRF se dérouleront chaque week-end sans arbitres désignés. La Commission des Officiels met tout en œuvre pour limiter ces situations.

Nous comptons sur votre compréhension et votre pleine collaboration, notamment en ce qui concerne l'accueil et le respect des arbitres qui interviendront sur vos rencontres

RÉDACTEUR

Clément BOUYSSOU

Président de commission

VÉRIFICATEUR

Lionel SORLUT

Secrétaire Général

APPROBATEUR

Pierre DEPETRIS

Président